

ARDÈCHE De plus en plus d'exploitants du département ont choisi de se passer des produits phytosanitaires pour cultiver leurs vignes

Les viticulteurs ardéchois misent sur le bio

Depuis un an et demi, les Vignerons ardéchois, union qui regroupe 850 producteurs, se sont fixés l'objectif d'augmenter leurs surfaces en agriculture bio. David Belamy, jeune vigneron installé à Vinezac, en fait partie.

« Je ne me serais jamais lancé en exploitation conventionnelle. Ce qui a motivé mon installation, c'est le développement du bio. » En janvier 2017, David Belamy a repris une exploitation viticole de 20 hectares à Vinezac, en Sud-Ardèche, à la suite d'un départ en retraite. Pour lui, le choix du bio était une évidence. « Pendant 40 ans, l'exploitation était en traditionnel. En la transformant en bio, je voulais pérenniser les sols, y remettre un peu de vie... » Un choix fait « par conviction personnelle, par sensibilité environnementale ».

Et il n'est pas le seul : dans le Sud-Ardèche, chez les Vignerons ardéchois – union de douze caves coopératives qui réunit 850 producteurs sur 6 000 hectares de vignes – de plus en plus nombreux sont ceux qui décident de se passer de produits phytosanitaires.

Teddy Giraud, chargé de mission responsable du projet bio, explique : « Depuis 2015, on a lancé la démarche "Ardèche par nature", un ensemble de pratiques destinées à amener les producteurs volontaires à se

rapprocher de l'agriculture biologique. Puis, après une enquête menée auprès des producteurs intéressés, on s'est lancé un objectif : passer 5 % du vignoble en bio d'ici à 2025. » Pour préserver leur santé, celle des habitants et salariés, réduire l'impact de leurs pratiques sur l'environnement... Mais pas uniquement.

« Les besoins commerciaux sont en forte augmentation »

« Les besoins commerciaux sont en forte augmentation. Particuliers, cavistes et grande distribution sont en demande de vins bios. C'est pour cela que l'on s'est fixé des objectifs d'augmenter les surfaces concernées. »

Trois années sont nécessaires pour qu'une exploitation conventionnelle puisse être certifiée "agriculture biologique". Une période au cours de laquelle les producteurs bénéficient d'un soutien financier, car les investissements sont importants. « On remplace tous les produits phyto par du soufre et du cuivre. Les sols sont amendés en engrais organiques. Il faut éviter le décrochage du rendement et prévenir les maladies tout au long de la saison. » Actuellement, une quinzaine d'exploitants membre des Vignerons ardéchois sont en cours de conversion.

Audrey MOREL



David Belamy fait partie des Vignerons ardéchois prêts à se lancer dans la viticulture biologique. Photo Le DL/Audrey MOREL

« Passer en viticulture bio, c'est 30 % de temps de travail en plus à l'hectare »

Comme trois autres techniciens des Vignerons ardéchois, Teddy Giraud est chargé d'inspecter les vignes des producteurs qui se convertissent ou qui produisent en bio, afin de prévenir tout risque de maladie. « La différence avec la viticulture conventionnelle, c'est qu'on passe beaucoup plus de temps à inspecter les vignes. Il faut toujours anticiper la météo », explique David Belamy. Il précise : « En fait, ce n'est pas la même logique qu'en agriculture conventionnelle. Les produits dépendent de la pluviométrie et sont lessivés au-dessus de 20 millimètres de pluie. Il faut donc repasser. Donc les années se suivent, mais ne se ressemblent pas... » Teddy Giraud ajoute : « Passer en viticulture bio, c'est 30 % de temps de travail en plus à l'hectare. »

L'investissement en temps de travail est donc conséquent, de même que le coût financier. « En viti bio, on privilégie le mécanique au chimique. Il faut donc s'équiper pour travailler au mieux. » Pour travailler sur ses



David Belamy vient d'investir dans un intercep pour désherber entre les pieds de vigne.

20 hectares de vignes, David Belamy vient d'investir dans un intercep, une machine capable de désherber le pied des vignes, sans les abîmer. « Il s'agit d'éviter que la végétation se développe entre les grappes et altère la qualité au moment de la récolte. » L'équipement vaut entre 15 et 20 000 euros.

Agriculteurs ardéchois :

créateurs de saveurs et de paysages...



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARDÈCHE

Tel 04 75 20 28 00
www.ardèche.chambre-agriculture.fr
www.facebook.com/ChambreAgriculture07/

TROIS QUESTIONS À

Rémy Fabre, élu de la chambre d'agriculture de l'Ardèche

« On observe un boom de la viticulture en bio »

Où en est-on de l'agriculture biologique, en Ardèche ?

« Avec près de 900 exploitants en bio actuellement, le nombre d'agriculteurs qui font le choix de l'agriculture biologique augmente chaque année. Toutes les filières sont concernées, l'élevage pour la viande, le lait, le maraîchage, les fruits... Et depuis peu, on observe un véritable boom de la viticulture bio en Ardèche. »



Archives photo Le DL

Pourquoi l'agriculture biologique se développe-t-elle dans le département ?

« Il se trouve qu'en Ardèche, de nombreux exploitants agricoles avaient déjà des pratiques proches du bio, respectueuses de l'environnement et limitaient au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires. Le passage en bio ne leur demande pas d'adapter beaucoup leur façon de travailler. L'une des raisons principales du développement est que le marché est porteur. La demande est forte de la part des consommateurs, dans pratiquement toutes les filières. Enfin, il existe de plus en plus de solutions techniques à des prix abordables. C'est ce qui fait que des exploitants qui hésitaient se lancent. »

Pour un exploitant agricole, quelles sont les spécificités liées au travail en bio ?

« Ce qui change beaucoup quand on travaille en agriculture biologique, c'est qu'il faut beaucoup anticiper les effets du temps. Il faut être très pointu techniquement pour éviter les prises de risque et de perdre les récoltes. La chambre d'agriculture accompagne justement les exploitants dans leurs projets, pour leur expliquer tout ce qu'il est indispensable de mettre en place. Des conseillers techniques dédiés les suivent individuellement sur les aspects techniques et réglementaires, lors de l'installation ou du passage en bio, puis plus longuement par la suite. Tout au long de l'année, des visites de présentation de nouveaux matériaux ou des expérimentations sont proposées. »

Propos recueillis par A.Mo.

850

C'est, en hectares, la surface de vignes actuellement engagée en bio, en Ardèche, dont 19 % en conversion. Au total, le département compte environ 900 exploitations, toutes filières confondues, en bio, soit 20,2 % de la surface agricole utilisée.